

Le crédit fédéral pour les Beaux-Arts

Autor(en): **Röthlisberger, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1920)**

Heft 10-11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le crédit fédéral pour les Beaux-Arts.

Dans la session du décembre prochain les Conseils fédéraux auront à fixer le crédit pour les Beaux-Arts. Notre requête du 31 mai, qui, après information du Conseil fédéral, a été distribuée à tous les membres des Conseils fédéraux, va donc gagner une actualité qui justifiera certainement la publication de la requête in extenso.

* * *

A Monsieur le Conseiller fédéral Chuard,
Chef du Département de l'Intérieur,

Berne

Monsieur le Conseiller fédéral,

La prochaine discussion du budget nous engage à vous prier instamment d'inviter le Haut Conseil fédéral à bien vouloir porter à fr. 250 000.— le crédit accordé aux Beaux-Arts dans le budget de la Confédération. Dans le mémoire du 23 février 1920, nous vous avons exposé les nombreuses raisons qui nécessitent l'augmentation du crédit à fr. 250 000.— ainsi que nous l'avions déjà proposé en 1919.

Permettez-nous aujourd'hui de vous tracer à nouveau la voie douloureuse qu'a parcourue le crédit pour l'art suisse.

Si l'on songe que le 22 décembre 1887, la somme de fr. 100 000.— fut accordée à la culture des Beaux-Arts, à une époque où le nombre des artistes était infiniment moindre et leurs rapports avec le public moins étendus, il faut convenir que les conseillers de cette époque témoignèrent pour les Arts d'une grande compréhension, compréhension que nous souhaitons vivement voir partager par les conseillers actuels, lors de la fixation du budget de cette année. — En 1899 le crédit des Beaux-Arts fut réduit à fr. 50 000.— (caisses de maladie, et d'accidents). Le Comité Central de notre Société (Président Max Girardet) adressa là-dessus aux députés des Chambres, lors de la session de décembre, dans laquelle le budget de la Confédération devait être établi pour 1900, une pétition qui signalait, entre autres, l'art. 6 des dispositions du Fonds Gottfried Keller, créé par M^{me} Lydia Welte-Escher le 6 septembre, fonds qui avait été accepté par la Confédération, après l'entrée en vigueur de la loi fédérale fixant à fr. 100 000.— le minimum de la subvention fédérale accordée aux Beaux-Arts. Cet art. dit entre autres: »Madame Lydia Welte-Escher lie

ses donations aux conditions suivantes: a) aussi longtemps que ses moyens le lui permettront, la Confédération continuera dans l'avenir à accorder pour des buts artistiques, l'appui financier qu'elle accorde actuellement».

C'est certainement en ignorant ce fait que les conseillers prirent leur résolution, d'autre part l'idée de situation impérieuse n'entre pas dans l'esprit des dispositions de la donatrice Lydia Welti-Escher, dispositions acceptées par la Confédération. La résolution des Conseillers n'en subsista pas moins et les artistes et la culture des Beaux-Arts durent, depuis cette année-là (1899) renoncer à une partie de la somme qui leur revient en vertu des dispositions du legs Lydia Welti-Escher et qui certainement correspond à la situation et aux moyens du pays.

En 1902 le Président Central Otto Vautier, dans une pétition adressée au Département de l'Intérieur, revint sur ce malheureux événement de l'année 1899 et exposa qu'un crédit de fr. 100 000.— pour les Arts — ne parlons pas d'un crédit de fr. 50 000.— — était absolument insuffisant pour répondre aux plus modestes exigences de la culture des Beaux-Arts dans un pays comme le nôtre. Il déclara qu'un crédit d'au moins fr. 300 000.— était nécessaire pour pouvoir en quelque mesure s'acquitter des obligations qu'un Etat comme le nôtre a à remplir envers les arts. Depuis lors 18 ans se sont écoulés. Les pétitions se sont succédées, mais notre situation lamentable est restée la même. En 1919 notre pétition ne fut de nouveau pas prise en considération. Le crédit pour les Beaux-Arts fut fixé à fr. 80 000.— plus fr. 20 000.— pour la section Suisse de l'Exposition internationale des Beaux-Arts à Venise. Nous nous trouvons donc en présence de ce fait que notre Etat en 1920 fait moins pour la culture des Beaux-Arts qu'en 1887, malgré l'accroissement extraordinaire du nombre d'artistes très capables et malgré l'intérêt beaucoup plus grand que porte le public aux Beaux-Arts. La roue du temps ne s'est-elle arrêtée que pour nous? Doit-elle même tourner à rebours? Une aussi haute nécessité de la vie intellectuelle d'un peuple peut-elle être négligée à ce point? Cette situation est insupportable pour les artistes qui, par un travail des plus dignes, s'efforcent de rehausser la considération de l'art suisse et qui par des représentants des plus distingués font honorer notre pays; jamais nous n'avons compté un si grand nombre de jeunes artistes aussi pleins de talent. Les oiseuses discussions artistiques d'autrefois aux Chambres Fédérales ne changent rien à la question; elles n'ont

fait que démontrer la justesse de l'opinion, qu'il vaut mieux ne pas discuter des qualités artistiques dans les parlements.

En tout autre domaine on a très bien su comprendre les situations, apporter des améliorations; seule la part faite à la culture des Beaux-Arts, à l'intérêt des artistes se trouve être moindre que celle faite il y a 33 ans, — seul notre groupement professionnel d'une haute importance spirituelle se voit refuser toute progression, accorder des allocations tout à fait insuffisantes.

Permettez-nous de reprendre encore une fois ce que nous avons démontré depuis des années, ce que nous vous avons communiqué l'année dernière et dans le mémoire du 23 février 1920.

L'ancien crédit de fr. 100 000.— était insuffisant, le crédit rogné à fr. 60 000.— est franchement indigne; aucune œuvre d'art importante d'un prix quelque peu élevé, ne peut être acquise. Pour les Expositions Nationales des Beaux-Arts, qui ont lieu tous les 2 ans, une somme d'environ fr. 20 000.— nous est allouée pour des achats. Dans l'emploi de cette somme nous devons tenir compte de la Suisse allemande, romande, et italienne, si bien qu'il devient impossible de consacrer des sommes un peu importantes à l'acquisition d'œuvres de quelque envergure. C'est fr. 50 000.— au moins qui devraient être attribués pour achats à chaque exposition nationale suisse des Beaux-Arts. D'autre part, en dehors des expositions, l'Etat devrait pouvoir en tous temps s'assurer l'acquisition d'œuvres importantes et consacrer à ce but également fr. 50 000.— par année, ce qui est encore bien modeste. Les bourses (fr. 1200.— pour les peintres, fr. 1500.— pour les sculpteurs) qui devraient favoriser l'étude des Beaux-Arts tout en assurant l'existence des bénéficiaires ne jouent plus aucun rôle dans la situation actuelle et n'atteignent plus leur but. Si l'on considère le grand nombre de solliciteurs pleins de talents, il faudrait chaque année consacrer fr. 50 000.— à des bourses.

Les moyens manquants, l'Etat ne peut faire exécuter aucun travail artistique, il n'est pas même en mesure de faire exécuter des choses prévues depuis longtemps (mosaïques au Musée National). Nos autorités devraient avoir la possibilité d'agir de leur propre chef, mais devraient pour de telles entreprises pouvoir disposer de plus de fr. 50 000.— par année.

Il faudrait aussi que nos artistes puissent se montrer à l'étranger, ils en auraient la possibilité et leurs travaux seraient les bienvenus (Amérique, Paris, Angleterre), mais pour réaliser de telles expositions il faut des fonds (pour chaque exposition, au bas mot fr. 20 000.—). La culture de notre art, la sollicitude pour nos artistes exigent que de tels fonds soient disponibles, si l'on ne veut laisser passer les occasions d'exposer.

Pour les expositions à l'étranger un poste de fr. 40 000.— devrait être prévu; pour les subventions à la Société suisse des Beaux-Arts, à la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses et à d'autres associations d'artistes nous proposerions une somme de fr. 35 000.—.

Un crédit de fr. 250 000.— représente certainement un minimum, surtout si l'on considère la dépréciation actuelle de l'argent.

L'agrandissement du bâtiment transportable pour les expositions nationales des Beaux-Arts put se faire grâce à des subventions privées, mais qui durent être ensuite remboursées. La Confédération ne fut pas en mesure de le faire et d'entrer ainsi en possession du tout. Pour l'autorisation d'utiliser l'annexe, il fallait adresser une demande au Comité, qui avait exécuté d'une façon si méritoire l'agrandissement du bâtiment. Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une question de forme, l'obligation n'en était pas précisément très digne. Pour liquider la situation (fr. 75 000.—) et pour que le bâtiment appartînt ensuite entièrement à la Confédération, une loterie fut organisée au moyen d'œuvres d'art dont nous firent présent des artistes suisses. La loterie a eu lieu à l'occasion de l'exposition nationale des Beaux-Arts à Bâle 1919 et l'affaire doit être depuis lors réglée, mais de tels faits nous paraissent cependant indignes et insupportables.

La nécessité de cultiver les Beaux-Arts dans un pays qui se respecte, est une affaire entendue, ainsi que pour les artistes le droit de pouvoir vivre du produit de leur art. Or jamais nous n'avons possédé dans notre pays un si grand nombre d'artistes richement doués, et jamais la misère n'a été si grande et jamais l'indignité de notre situation plus frappante.

Afin que la culture des Beaux-Arts en Suisse ne soit plus un vain mot, veuillez, Monsieur le Conseiller fédéral, porter à fr. 250 000.— le crédit aux Beaux-Arts dans le budget de la Confédération.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller fédéral, d'agréer l'assurance de notre haute et parfaite considération.

Au nom du Comité Central de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses,

Neuchâtel, le 31 mai 1920.

Le Président Central:
W. R ö t h l i s b e r g e r.

* * *

Annexe

L'Art et la Confédération

par C. Liner, peintre à Appenzell.

Albert Welti dit un jour (c'était en 1905) à ses collègues suisses à Munich: «Nous sommes tous des exilés volontaires; notre Patrie n'a pas besoin de nous et cependant, le jour où la lutte éclatera en Suisse, nous ne serons pas assez nombreux pour remplir notre tâche».

Depuis lors bien des choses chez nous se sont transformées, beaucoup même se sont améliorées. Les polémiques autour de la personnalité de Hodler ont vivement éveillé l'intérêt pour les questions artistiques et ses succès qui ont été chez nous sans précédent, ont donné à l'ensemble des artistes suisses du relief et de la considération et ont contribué pour une large part à en augmenter le nombre. Albert Welti lui-même eut encore la joie de constater le commencement de l'ère nouvelle qu'il avait prédite.

Pendant longtemps, notre terre, habitée par un peuple industriel et travailleur, a été incapable de faire fleurir une culture artistique qui soit le digne ornement de la vie d'un peuple.

Entourés que nous sommes de nations plus grandes et diverses, nous nous étions habitués à nous considérer comme dépendants de la culture des grandes unités linguistiques et nous trouvions notre Patrie trop petite pour le développement d'un art autochtone. C'est à peine si nous nous sentions le droit de considérer comme nôtres nos grands artistes qui devaient leur éducation et leur développement à l'étranger. Aujourd'hui déjà, bien des obstacles sont tombés, la bonne volonté et la compréhension ont augmenté dans une large mesure, des citoyens pleins d'enthousiasme et capables de sacrifices ont fait de grandes choses. Dans quelques capitales une volonté éclairée et bien dirigée s'est manifestée pour les choses d'art. Dans toute la Suisse, on a repris conscience des trésors de beautés anciens, l'architecture en a fait largement son profit; dans les arts

graphiques nos artistes ont montré qu'ils étaient capables d'occuper, comme c'est le cas dans l'art de l'affiche, un premier rang mondial. Tout cela a été fait sans un concours appréciable de la part de nos gouvernements, à l'exception peut-être de la Ville de Zurich, — Bâle, se souvenant de ses anciennes traditions a suivi depuis peu l'exemple de Zurich, tandis que Genève, n'ayant jamais abandonné complètement ses traditions artistiques, n'a pas senti le besoin de créer de nouvelles conditions.

L'exemple de Bâle, qui dispose annuellement de fr. 30 000.— (trente mille) de la caisse de l'Etat pour favoriser les Beaux-Arts, doit éveiller dans d'autres villes le sentiment d'une obligation semblable. Les raisons qui ont amené cette décision exerceront une influence de plus en plus forte, et il est nécessaire qu'il en soit ainsi si l'on veut empêcher le recul qui menace notre art aujourd'hui à cause de la dépression économique résultant de la guerre et de ses effets.

Comparons maintenant à ces crédits municipaux celui que la Confédération alloue aux arts annuellement: une somme de fr. 100 000.— (cent mille francs), réduite temporairement à 60 000.— (soixante mille)!

Comment expliquer cette disproportion que l'on peut sans exagérer qualifier de ridicule?

La raison péremptoire est certainement l'incompréhension complète de la position que doit occuper l'art dans l'Etat. La plupart de nos politiciens et de nos autorités n'ont aucune notion du fait que l'art devient de plus en plus un facteur important dans la lutte économique entre les peuples. Tout peuple pour lequel la qualité de ses produits industriels est une condition primordiale — et c'est le cas pour la Suisse — doit s'assurer le concours de ses artistes, concours nécessaire pour le développement de la qualité de ses produits. Prenons un exemple frappant: Pourrions-nous nous figurer le rôle que joue Paris dans la *Mode*, sans le haut degré de son goût qui est le résultat d'une longue et intense culture artistique? Et la mode est-elle un élément négligeable dans la vie économique de la France?

On peut dire que tout produit de l'industrie humaine gagne en valeur par le concours d'une éducation esthétique supérieure. Partout de nos jours, dans le travail manuel, comme dans l'industrie, se fait sentir le besoin d'exigences que l'on avait perdu de vue pendant la période aride de pur industrialisme. L'art a trop longtemps passé pour le serviteur

soumis du luxe et de la richesse; il est de notre devoir de le faire rentrer parmi nos facteurs économiques les plus importants et d'utiliser sa collaboration dans la mesure la plus grande possible dans l'intérêt politique de la valeur qualitative de nos produits. — Ne serait-ce pas un beau but à atteindre que celui de donner aux produits de notre industrie sur le marché mondial le renom d'un goût épuré?

Est-ce que certaines de nos industries telles que celles des tissus, celles de l'horlogerie, celles du meuble qui ont pris ces derniers temps un développement réjouissant, et certaines parties des industries métallurgiques, ne se prêtent pas à merveille à un concours plus intense de nos artistes?

Nous possédons des régions de la Suisse orientale et occidentale qui ont produit autrefois d'excellentes céramiques.

La disparition du goût a pour ainsi dire supprimé ces industries elles-mêmes. Au lieu des beaux plats et des vases de toutes sortes qui atteignent de nos jours des prix élevés, ces centres ne produisent plus que des marchandises vulgaires et courantes à la grosse. Et cependant, ces beaux produits sortaient des mains de populations paysannes, mais qui avaient subi l'influence d'une culture artistique plus élevée. C'est cette culture qu'il s'agit de retrouver, d'acquérir à nouveau, et pour atteindre ce but nous avons besoin de la collaboration des artistes, à l'école, dans les métiers et dans l'industrie.

C'est là une notion tout à fait erronée si l'Etat se figure qu'il doit témoigner son intérêt aux Beaux-Arts uniquement par l'arrangement de grandes expositions. Celles-ci représentent bien plutôt un gros sacrifice de la part des artistes, sacrifice que toute autre corporation ne ferait pas et avec raison en regard des résultats matériels minimes qui en résultent.

Ce serait aussi un mauvais calcul de vouloir imiter en cela les grands pays voisins qui par leur développement et leurs conditions peuvent se payer ce luxe plus facilement que nous.

Nous devons reconnaître ce qui nous manque, et apprendre à soutenir et encourager toutes les bonnes choses qui sont en voie de se créer chez nous. Il est nécessaire que nous favorisions tout ce qui concourt à créer une existence à nos artistes, qui leur permette de se rendre utiles à la nation et leur donne l'occasion et le temps de développer leur propre personnalité.

Si les organes nécessaires pour atteindre ce but nous manquent, nous devons les trouver, nous avons l'obligation de les créer.

Mais nous devons nous élever et protester contre une aumône de francs cent mille pour l'Art en tant qu'article de luxe.

Loin de nous l'idée d'être jaloux des sciences, au contraire, nous reconnaissons la position et le respect qu'elles se sont acquises par des siècles de travail. Cependant nous voulons insister avec force et avec orgueil sur le fait que notre pays s'est fait un nom aussi bien par des artistes tels que Böcklin, Hodler, Welty, Gleyre, Léopold Robert, que par des personnalités notoires de la science ou de la politique. Sachons leur en être reconnaissants à l'avenir en donnant à leur idéal une plus grande place parmi nous.

Caisse de secours pour artistes suisses.

Pendant l'année courante la Caisse de secours a dû satisfaire à des demandes très nombreuses, mais trop compréhensibles en ces temps. Les sommes accordées (secours et cas de maladie) se chiffrent vers la fin d'octobre à environ 15 000 francs.

DIVERS

D'après un programme publié par la Direction des *Musées nationaux à Paris*, des *conférences-promenades*, à l'usage du public, sont faites tous les lundis dans les Musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny, de Versailles et de Saint-Germain. Cette excellente manière d'intéresser davantage le public aux richesses des musées d'art mérite sans doute d'être étudiée et imitée chez nous par les directions des nos instituts analogues. A Zurich nous avons cette institution déjà depuis quelque temps; c'est l'excellent conservateur Dr. Wartmann qui a pris l'initiative de ce mouvement.

* * *

Sous le nom du «*Puits d'or*» s'est constitué à Genève un groupement d'artistes — peintres, sculpteurs et décorateurs — dont le but est de coordonner leurs efforts dans l'accomplissement d'œuvres demandant des spécialistes de branches différentes, et de se libérer de l'intermédiaire.

Les membres du «*Puits d'Or*» ont loué un local (11, rue Petitot) qu'ils paient au moyen de leurs cotisations. Ils y ont installé une Exposition permanente, dont les exposants sont pour la plupart membres de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses.